



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNE DE POUILLON - COMMUNE DE POUILLON (1)**

**AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 21400233900015

POSTE COMPTABLE : SGC DE DAX

**M 14**

**Compte administratif**

**voté par nature**

**BUDGET : Principal (3)**

**ANNEE 2023**

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



# Sommaire

## I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

## III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	17
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	18
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19

## IV - Annexes (6)

### A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	20
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	21
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	22
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	27
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	29
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	30
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	32
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	33
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	34
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	35
A4 - Etat des provisions	36
A5 - Etalement des provisions	37
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	38
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	39
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	41
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	42
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	43
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	44
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	45
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	46
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	47
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	49
A10.3 - Opérations liées aux cessions	50
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	51
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	52
A11 - Etat des travaux en régie	53
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	55

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	56
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	57
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	58
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	59
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	60
B1.6 - Etat des engagements reçus	61
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	62
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	63



B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents  
 B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

**C - Autres éléments d'informations**

C1.1 - Etat du personnel	66
C1.2 - Actions de formation des élus	69
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	70
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	71
C3.2 - Liste des établissements publics créés	72
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	73
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	74
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	75
C3.6 - Identification des flux croisés	77
C4 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain	Sans Objet

**D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures**

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	78
D2 - Arrêté et signatures	79

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.



**Code INSEE**  
**40233**

**COMMUNE DE POUILLON**  
**Principal**

**CA**  
**2023**

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	3105
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	184
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : communauté de communes Pays d'Orthe et Arrigans	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
1842573,00	2259170,00	737,32	822,93

Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1 Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2 Produit des impositions directes/population		
3 Recettes réelles de fonctionnement/population		
4 Dépenses d'équipement brut/population		
5 Encours de dette/population		
6 DGF/population		
7 Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8 Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9 Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10 Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.



## I – INFORMATIONS GENERALES MODALITES DE VOTE DU BUDGET

### POUR MEMOIRE<sup>(1)</sup>

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
  - avec (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).



## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE

### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	3 038 339,30	G	3 395 922,66
	Section d'investissement	B	659 199,66	H	324 615,60
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D	<b>3 697 538,96</b>	= G+H+I+J	<b>3 720 538,26</b>
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	3 038 339,30	= G+I+K	3 395 922,66
	Section d'investissement	= B+D+F	659 199,66	= H+J+L	324 615,60
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	3 697 538,96	= G+H+I+J+K+L	3 720 538,26

### DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	K
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F	0,00
010	Stocks (4)	0,00	L
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00



Chap.	Libellé	Dépenses engagées mandatées	Publié le	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	0,00	ID : 040-214002339-20240410-DEL22V3-AR	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.



## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 190 000,00	1 149 733,03	0,00	0,00	40 266,97
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 500 000,00	1 441 199,87	0,00	0,00	58 800,13
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	302 000,00	266 583,35	0,00	0,00	35 416,65
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>2 992 000,00</b>	<b>2 857 516,25</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>134 483,75</b>
66	Charges financières	108 536,00	88 507,44	0,00	0,00	20 028,56
67	Charges exceptionnelles	12 000,00	2 186,00	0,00	0,00	9 814,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>3 112 536,00</b>	<b>2 948 209,69</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>164 326,31</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	773 346,57				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	59 044,00	90 129,61			-31 085,61
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>832 390,57</b>	<b>90 129,61</b>			<b>742 260,96</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 944 926,57</b>	<b>3 038 339,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>906 587,27</b>
<b>Pour information</b>		(3) <b>0,00</b>				
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>						

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	340 000,00	29 864,07	0,00	0,00	310 135,93
70	Produits services, domaine et ventes div	663 000,00	778 948,78	0,00	0,00	-115 948,78
73	Impôts et taxes	1 390 991,00	1 319 244,56	0,00	0,00	71 746,44
74	Dotations et participations	738 848,00	775 421,23	0,00	0,00	-36 573,23
75	Autres produits de gestion courante	736 000,00	450 168,61	0,00	0,00	285 831,39
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>3 868 839,00</b>	<b>3 353 647,25</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>515 191,75</b>
76	Produits financiers	0,00	6 139,37	0,00	0,00	-6 139,37
77	Produits exceptionnels	0,00	16 050,43	0,00	0,00	-16 050,43
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>3 868 839,00</b>	<b>3 375 837,05</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>493 001,95</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	20 085,61			-20 085,61
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>20 085,61</b>			<b>-20 085,61</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 868 839,00</b>	<b>3 395 922,66</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>472 916,34</b>
<b>Pour information</b>		(3) <b>0,00</b>				
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).





## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

Publié le

ID : 040-214002339-20240410-DEL22V3-AR

AJ

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	288,00	0,00	0,00	288,00
204	Subventions d'équipement versées	100 000,00	32 978,99	0,00	67 021,01
21	Immobilisations corporelles	525 557,00	360 039,39	0,00	165 517,61
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>625 845,00</b>	<b>393 018,38</b>	<b>0,00</b>	<b>232 826,62</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	504 033,57	246 095,67	0,00	257 937,90
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	4 100,00	0,00	0,00	4 100,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>508 133,57</b>	<b>246 095,67</b>	<b>0,00</b>	<b>262 037,90</b>
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 133 978,57</b>	<b>639 114,05</b>	<b>0,00</b>	<b>494 864,52</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	20 085,61		-20 085,61
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>20 085,61</b>		<b>-20 085,61</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 133 978,57</b>	<b>659 199,66</b>	<b>0,00</b>	<b>474 778,91</b>
	<b>Pour information</b>	(2) <b>0,00</b>			
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	240 000,00	81 132,97	0,00	158 867,03
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	121 462,00	121 462,54	0,00	-0,54
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 782,00	2 420,00	0,00	-638,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	28 218,00	29 470,48	0,00	-1 252,48
024	Produits des cessions d'immobilisations	461 000,00		0,00	
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>852 462,00</b>	<b>234 485,99</b>	<b>0,00</b>	<b>617 976,01</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>852 462,00</b>	<b>234 485,99</b>	<b>0,00</b>	<b>617 976,01</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	773 346,57			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	59 044,00	90 129,61		-31 085,61
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>832 390,57</b>	<b>90 129,61</b>		<b>742 260,96</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 684 852,57</b>	<b>324 615,60</b>	<b>0,00</b>	<b>1 360 236,97</b>



Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis		
	<b>Pour information</b> <b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>	(2) <b>0,00</b>			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.



## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE DU BUDGET

#### 1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 149 733,03		1 149 733,03
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 441 199,87		1 441 199,87
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	266 583,35		266 583,35
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	88 507,44	0,00	88 507,44
67	Charges exceptionnelles	2 186,00	31 085,61	33 271,61
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	59 044,00	59 044,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>2 948 209,69</b>	<b>90 129,61</b>	<b>3 038 339,30</b>
<b>Pour information</b>				
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	246 095,67	0,00	246 095,67
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		20 085,61	20 085,61
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	32 978,99	0,00	32 978,99
21	Immobilisations corporelles (6)	360 039,39	0,00	360 039,39
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement –Total</b>		<b>639 114,05</b>	<b>20 085,61</b>	<b>659 199,66</b>
<b>Pour information</b>				
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE DU BUDGET

#### 2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	29 864,07		29 864,07
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	778 948,78		778 948,78
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 319 244,56		1 319 244,56
74	Dotations et participations	775 421,23		775 421,23
75	Autres produits de gestion courante	450 168,61	0,00	450 168,61
76	Produits financiers	6 139,37	0,00	6 139,37
77	Produits exceptionnels	16 050,43	20 085,61	36 136,04
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>3 375 837,05</b>	<b>20 085,61</b>	<b>3 395 922,66</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	81 132,97	0,00	81 132,97
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	121 462,54		121 462,54
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 420,00	0,00	2 420,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	31 085,61	31 085,61
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	29 470,48	0,00	29 470,48
28	Amortissement des immobilisations		59 044,00	59 044,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>234 485,99</b>	<b>90 129,61</b>	<b>324 615,60</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>1 190 000,00</b>	<b>1 149 733,03</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>40 266,97</b>
6041	Achats d'étude (hors terrains à aménager)	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
605	Achats matériel, équipements et travaux	6 000,00	4 600,56	0,00	0,00	1 399,44
60611	Eau et assainissement	55 000,00	47 681,86	0,00	0,00	7 318,14
60612	Energie - Electricité	197 600,00	210 023,37	0,00	0,00	-12 423,37
60613	Chauffage urbain	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
60621	Combustibles	55 000,00	47 499,61	0,00	0,00	7 500,39
60622	Carburants	25 000,00	16 239,01	0,00	0,00	8 760,99
60623	Alimentation	160 000,00	177 487,40	0,00	0,00	-17 487,40
60631	Fournitures d'entretien	37 000,00	44 502,92	0,00	0,00	-7 502,92
60632	Fournitures de petit équipement	27 000,00	15 150,59	0,00	0,00	11 849,41
60636	Vêtements de travail	12 000,00	6 449,17	0,00	0,00	5 550,83
6064	Fournitures administratives	5 000,00	4 795,52	0,00	0,00	204,48
6067	Fournitures scolaires	23 000,00	19 520,30	0,00	0,00	3 479,70
6068	Autres matières et fournitures	0,00	141,25	0,00	0,00	-141,25
6135	Locations mobilières	33 000,00	32 063,74	0,00	0,00	936,26
61521	Entretien terrains	7 000,00	3 537,95	0,00	0,00	3 462,05
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	47 000,00	31 178,05	0,00	0,00	15 821,95
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	26 000,00	24 261,23	0,00	0,00	1 738,77
615231	Entretien, réparations voiries	80 000,00	79 899,76	0,00	0,00	100,24
615232	Entretien, réparations réseaux	5 000,00	62,04	0,00	0,00	4 937,96
61551	Entretien matériel roulant	27 000,00	16 872,00	0,00	0,00	10 128,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	9 000,00	5 970,15	0,00	0,00	3 029,85
6156	Maintenance	52 000,00	55 259,58	0,00	0,00	-3 259,58
6161	Multirisques	27 000,00	5 272,29	0,00	0,00	21 727,71
6168	Autres primes d'assurance	42 000,00	35 076,89	0,00	0,00	6 923,11
6182	Documentation générale et technique	500,00	75,00	0,00	0,00	425,00
6184	Versements à des organismes de formation	11 000,00	1 809,50	0,00	0,00	9 190,50
6188	Autres frais divers	1 000,00	3 710,71	0,00	0,00	-2 710,71
6226	Honoraires	55 000,00	21 313,69	0,00	0,00	33 686,31
6227	Frais d'actes et de contentieux	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
6228	Divers	700,00	1 304,00	0,00	0,00	-604,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	142,30	0,00	0,00	857,70
6232	Fêtes et cérémonies	12 000,00	17 923,14	0,00	0,00	-5 923,14
6236	Catalogues et imprimés	4 000,00	2 573,10	0,00	0,00	1 426,90
6238	Divers	500,00	1 349,40	0,00	0,00	-849,40
6251	Voyages et déplacements	500,00	136,94	0,00	0,00	363,06
6256	Missions	2 000,00	2 129,84	0,00	0,00	-129,84
6257	Réceptions	2 500,00	2 586,06	0,00	0,00	-86,06
6261	Frais d'affranchissement	3 500,00	2 912,33	0,00	0,00	587,67
6262	Frais de télécommunications	13 000,00	16 534,55	0,00	0,00	-3 534,55
627	Services bancaires et assimilés	500,00	866,80	0,00	0,00	-366,80
6281	Concours divers (cotisations)	2 500,00	1 759,80	0,00	0,00	740,20
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 000,00	795,48	0,00	0,00	204,52
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	3 100,00	6 331,00	0,00	0,00	-3 231,00
6288	Autres services extérieurs	50 000,00	121 318,93	0,00	0,00	-71 318,93
63512	Taxes foncières	58 000,00	50 771,22	0,00	0,00	7 228,78
6353	Impôts indirects	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	2 000,00	9 844,00	0,00	0,00	-7 844,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>1 500 000,00</b>	<b>1 441 199,87</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>58 800,13</b>
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	4 900,00	0,00	0,00	0,00	4 900,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	18 100,00	18 113,63	0,00	0,00	-13,63
6411	Personnel titulaire	711 000,00	692 156,68	0,00	0,00	18 843,32
6413	Personnel non titulaire	210 000,00	217 316,67	0,00	0,00	-7 316,67
64168	Autres emplois d'insertion	165 000,00	85 355,71	0,00	0,00	79 644,29
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	180 000,00	167 739,11	0,00	0,00	12 260,89
6453	Cotisations aux caisses de retraites	190 000,00	199 159,25	0,00	0,00	-9 159,25
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	15 000,00	12 316,06	0,00	0,00	2 683,94
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	42 108,64	0,00	0,00	-42 108,64
6475	Médecine du travail, pharmacie	6 000,00	6 934,12	0,00	0,00	-934,12
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>302 000,00</b>	<b>266 583,35</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35 416,65</b>
6531	Indemnités	85 000,00	79 816,19	0,00	0,00	5 183,81
6533	Cotisations de retraite	2 000,00	3 352,33	0,00	0,00	-1 352,33
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00



Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou à employer)		Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	
					Publié le : 040-214002339-20240410-DEL22V3-AR
					réaliser au 31/12
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0,00	304,76	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	1 000,00	0,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	58 000,00	48 883,82	0,00	0,00
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	11 000,00	4 671,38	0,00	0,00
65548	Autres contributions	16 000,00	8 630,92	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	21 000,00	26 228,74	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	9 000,00	9 000,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	90 000,00	81 870,67	0,00	0,00
658822	Aides	3 000,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	3 000,00	3 824,54	0,00	0,00
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>2 992 000,00</b>	<b>2 857 516,25</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>108 536,00</b>	<b>88 507,44</b>	<b>0,00</b>	<b>20 028,56</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	108 536,00	88 507,44	0,00	20 028,56
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>12 000,00</b>	<b>2 186,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 814,00</b>
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	12 000,00	2 186,00	0,00	9 814,00
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>0,00</b>			
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>3 112 536,00</b>	<b>2 948 209,69</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>773 346,57</b>	<b>0,00</b>		<b>773 346,57</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)</b>	<b>59 044,00</b>	<b>90 129,61</b>		<b>-31 085,61</b>
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	31 085,61		-31 085,61
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	59 044,00	59 044,00		0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>832 390,57</b>	<b>90 129,61</b>		<b>742 260,96</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>832 390,57</b>	<b>90 129,61</b>		<b>742 260,96</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>3 944 926,57</b>	<b>3 038 339,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>			

### Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>340 000,00</b>	<b>29 864,07</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>310 135,93</b>
6096	RRR obtenus sur approv. non stocké	0,00	872,72	0,00	0,00	-872,72
6419	Remboursements rémunérations personnel	170 000,00	28 229,03	0,00	0,00	141 770,97
6459	Rembours charges SS et prévoyance	170 000,00	762,32	0,00	0,00	169 237,68
<b>70</b>	<b>Produits services, domaine et ventes div</b>	<b>663 000,00</b>	<b>778 948,78</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-115 948,78</b>
70311	Concessions cimetières (produit net)	1 600,00	588,00	0,00	0,00	1 012,00
70321	Stationnement et location voie publique	0,00	75,00	0,00	0,00	-75,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	6 000,00	19 276,67	0,00	0,00	-13 276,67
70632	Redevances services à caractère loisir	5 400,00	0,00	0,00	0,00	5 400,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	140 000,00	144 156,14	0,00	0,00	-4 156,14
70688	Autres prestations de services	2 000,00	1 378,59	0,00	0,00	621,41
7082	Commissions	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	2 000,00	1 800,00	0,00	0,00	200,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	180 000,00	198 146,20	0,00	0,00	-18 146,20
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	300 000,00	318 926,66	0,00	0,00	-18 926,66
70878	Remb. frais par d'autres redevables	25 400,00	94 601,52	0,00	0,00	-69 201,52
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>1 390 991,00</b>	<b>1 319 244,56</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>71 746,44</b>
73111	Impôts directs locaux	1 038 494,00	990 137,00	0,00	0,00	48 357,00
73211	Attribution de compensation	189 436,00	188 784,00	0,00	0,00	652,00
73221	FNGIR	33 061,00	33 061,00	0,00	0,00	0,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	40 000,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
7323	Revers. pré. sur jeux, paris hippiques	0,00	10 208,00	0,00	0,00	-10 208,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	90 000,00	97 054,56	0,00	0,00	-7 054,56
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>738 848,00</b>	<b>775 421,23</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-36 573,23</b>
7411	Dotation forfaitaire	291 864,00	309 074,00	0,00	0,00	-17 210,00
74121	Dotation de solidarité rurale	309 900,00	309 900,00	0,00	0,00	0,00
74127	Dotation nationale de péréquation	0,00	30 615,00	0,00	0,00	-30 615,00
744	FCTVA	17 210,00	0,00	0,00	0,00	17 210,00
74718	Autres participations Etat	26 333,00	62 675,85	0,00	0,00	-36 342,85
7473	Participat° Départements	0,00	37,09	0,00	0,00	-37,09
7478	Participat° Autres organismes	45 000,00	5 998,60	0,00	0,00	39 001,40
748313	Dotat° de compensation de la TP	15 252,00	12 710,00	0,00	0,00	2 542,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	0,00	11 121,69	0,00	0,00	-11 121,69
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	33 289,00	33 289,00	0,00	0,00	0,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>736 000,00</b>	<b>450 168,61</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>285 831,39</b>
752	Revenus des immeubles	260 000,00	447 810,25	0,00	0,00	-187 810,25
7551	Excédent des BA administratifs	476 000,00	0,00	0,00	0,00	476 000,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	2 358,36	0,00	0,00	-2 358,36
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013</b>		<b>3 868 839,00</b>	<b>3 353 647,25</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>515 191,75</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>6 139,37</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-6 139,37</b>
761	Produits de participations	0,00	56,54	0,00	0,00	-56,54
76232	Remb. intérêts emprunts GFP rattachement	0,00	6 082,83	0,00	0,00	-6 082,83
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>0,00</b>	<b>16 050,43</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-16 050,43</b>
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	5 050,43	0,00	0,00	-5 050,43
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	11 000,00	0,00	0,00	-11 000,00
<b>78</b>	<b>Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d</b>		<b>3 868 839,00</b>	<b>3 375 837,05</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>493 001,95</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>20 085,61</b>			<b>-20 085,61</b>
7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	0,00	20 085,61			-20 085,61
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>20 085,61</b>			<b>-20 085,61</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>3 868 839,00</b>	<b>3 395 922,66</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>472 916,34</b>
<b>Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>				





Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

Publié le 00

ID : 040-214002339-20240410-DEL22V3-AR

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.





### III – VOTE DU BUDGET

#### SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>010</b>	<b>Stocks</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)</b>	<b>288,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>288,00</b>
2051	Concessions, droits similaires	288,00	0,00	0,00	288,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (sauf opérations)</b>	<b>100 000,00</b>	<b>32 978,99</b>	<b>0,00</b>	<b>67 021,01</b>
204112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	0,00	3 707,33	0,00	-3 707,33
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	29 271,66	0,00	-29 271,66
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (sauf opérations)</b>	<b>525 557,00</b>	<b>360 039,39</b>	<b>0,00</b>	<b>165 517,61</b>
2111	Terrains nus	27 631,00	60 822,44	0,00	-33 191,44
2116	Cimetières	4 000,00	360,00	0,00	3 640,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	5 490,00	826,49	0,00	4 663,51
2128	Autres agencements et aménagements	15 000,00	1 970,80	0,00	13 029,20
21311	Hôtel de ville	90 000,00	1 726,43	0,00	88 273,57
21312	Bâtiments scolaires	71 638,00	100 065,30	0,00	-28 427,30
21318	Autres bâtiments publics	44 000,00	32 903,86	0,00	11 096,14
2132	Immeubles de rapport	172 673,00	73 042,26	0,00	99 630,74
2138	Autres constructions	50 000,00	25 930,74	0,00	24 069,26
21757	Matériel, outillage voirie (mise à dispo	0,00	30 000,00	0,00	-30 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	10 225,00	3 895,78	0,00	6 329,22
2188	Autres immobilisations corporelles	34 900,00	28 495,29	0,00	6 404,71
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>625 845,00</b>	<b>393 018,38</b>	<b>0,00</b>	<b>232 826,62</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>504 033,57</b>	<b>246 095,67</b>	<b>0,00</b>	<b>257 937,90</b>
1641	Emprunts en euros	482 750,57	227 510,10	0,00	255 240,47
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	2 302,69	0,00	2 697,31
16878	Dettes - Autres organismes, particuliers	16 283,00	16 282,88	0,00	0,12
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>4 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 100,00</b>
261	Titres de participation	4 100,00	0,00	0,00	4 100,00
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>0,00</b>			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>508 133,57</b>	<b>246 095,67</b>	<b>0,00</b>	<b>262 037,90</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>1 133 978,57</b>	<b>639 114,05</b>	<b>0,00</b>	<b>494 864,52</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>20 085,61</b>		<b>-20 085,61</b>
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>Charges transférées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>20 085,61</b>		<b>-20 085,61</b>
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	20 085,61		-20 085,61
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>20 085,61</b>		<b>-20 085,61</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>1 133 978,57</b>	<b>659 199,66</b>	<b>0,00</b>	<b>474 778,91</b>
<b>Pour information</b>		<b>0,00</b>			
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041=RI 041.



### III – VOTE DU BUDGET

#### SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	361 462,00	202 595,51	0,00	158 866,49
10222	FCTVA	200 000,00	31 415,23	0,00	168 584,77
10226	Taxe d'aménagement	40 000,00	49 717,74	0,00	-9 717,74
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	121 462,00	121 462,54	0,00	-0,54
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 782,00	2 420,00	0,00	-638,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	28 218,00	29 470,48	0,00	-1 252,48
276351	Créance GFP de rattachement	28 218,00	29 470,48	0,00	-1 252,48
024	Produits des cessions d'immobilisations	461 000,00		0,00	
<b>Total des recettes financières</b>		<b>852 462,00</b>	<b>234 485,99</b>	<b>0,00</b>	<b>617 976,01</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>852 462,00</b>	<b>234 485,99</b>	<b>0,00</b>	<b>617 976,01</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement	773 346,57			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	59 044,00	90 129,61		-31 085,61
2182	Matériel de transport	0,00	31 085,61		-31 085,61
28031	Frais d'études	3 184,00	3 184,00		0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	14 252,53	14 252,53		0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	948,00	948,00		0,00
28041581	GFP : Bien mobilier, matériel	20 574,47	20 574,47		0,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	734,00	734,00		0,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	1 062,00	1 062,00		0,00
281571	Matériel roulant	6 807,00	6 807,00		0,00
28182	Matériel de transport	11 217,00	11 217,00		0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	201,00	201,00		0,00
28188	Autres immo. corporelles	64,00	64,00		0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>832 390,57</b>	<b>90 129,61</b>		<b>742 260,96</b>
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>832 390,57</b>	<b>90 129,61</b>		<b>742 260,96</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>1 684 852,57</b>	<b>324 615,60</b>	<b>0,00</b>	<b>1 360 236,97</b>
<b>Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.



### III – VOTE DU BUDGET

#### DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 040-214002339-20240410-DEL22V3-AR





## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

## A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
9615333104	04/05/2015	200 000,00	0,00	838,88	200 000,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		200 000,00	0,00	838,88	200 000,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					6 524 490,10									
1641 Emprunts en euros (total)					6 524 490,10									
0976379	CAISSE D'EPARGNE	11/10/2017		05/12/2017	240 000,00	F	EURIBOR	1,350	1,350	EUR	T	P	N	A-1
101876	CAISSE D EPARGNE AQUITAINE POIT			01/03/2022	1 462 500,00	R		1,510	1,510	EUR	T	P	N	A-1
101876	CAISSE D EPARGNE AQUITAINE POIT			01/03/2022	1 462 500,00	R		1,510	1,510	EUR	T	P	N	A-1
2016-244	CAF DES LANDES			10/09/2020	56 990,10	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	F-6
2019/01	AGENCE FRANCE LOCALE	05/08/2019		02/12/2019	700 000,00	F		0,566	0,566	EUR	T	P	N	A-1
2286 00020532204	CCM DAX REGL ECHEANCES GDP COLLECTIVITES	19/09/2012		30/09/2013	300 000,00	F		4,950	4,950	EUR	A	P	N	A-1
2286 205322 002 02	CCM DAX REGL ECHEANCES GDP COLLECTIVITES	25/01/2012		31/07/2012	140 000,00	F		4,770	4,770	EUR	S	C	N	A-1
2286 205322 003 03	CCM DAX REGL ECHEANCES GDP COLLECTIVITES	22/02/2012		30/06/2013	250 000,00	F		4,850	4,850	EUR	A	P	N	A-1
278861	LA BANQUE POSTALE DESL	16/01/2013		01/03/2014	250 000,00	F		4,110	4,110	EUR	A	P	N	A-1
3309327	CELANDES	25/03/2009		05/06/2010	100 000,00	F		3,220	3,220	EUR	A	P	N	A-1
71478337	CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL AQUITAINE			01/09/2010	120 000,00	F		3,334	3,334	EUR	A	P	N	A-1
77132885	CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL AQUITAINE	26/01/2011		10/11/2011	80 000,00	F		3,765	3,765	EUR	A	P	N	A-1
8579288	CELANDES	14/11/2009		25/09/2010	100 000,00	F		3,930	3,930	EUR	A	P	N	A-1
9839406	CAISSE D'EPARGNE	17/11/2016		05/03/2017	200 000,00	F	EURIBOR	1,020	1,020	EUR	T	P	N	A-1
MON505120EUR/0505535	LA BANQUE POSTALE DESL	28/09/2015		01/11/2016	300 000,00	F	EURIBOR	1,900	1,900	EUR	A	P	N	A-1
MON509144EUR/0509674	LA BANQUE POSTALE DESL	19/05/2016		01/10/2016	500 000,00	F	EONIA	1,720	1,720	EUR	T	P	N	A-1



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											dicité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise					
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
epfl2023	EPFL	13/04/2017		21/01/2019	262 500,00	F		0,000	0,000	EUR	A	F	N	A-1	
1643 Emprunts en devises (total)					0,00										
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00										
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00										
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00										
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00										
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00										
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00										
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00										
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00										
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00										
1681 Autres emprunts (total)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
<b>Total général</b>					<b>6 524 490,10</b>										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

**COMMUNE DE POUILLON - Principal - CA - 2023**

- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 040-214002339-20240410-DEL22V3-AR







**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

**IV  
A2.2**

**A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		4 496 534,04					474 053,94	127 631,08	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		4 496 534,04					474 053,94	127 631,08	0,00	0,00
0976379	N	0,00	A-1	149 778,31	8,93	F	EURIBOR	1,350	15 548,10	2 153,42	0,00	0,00
101876	N	0,00	A-1	1 405 880,22	0,00	R		1,510	21 228,93	38 592,97	0,00	0,00
101876	N	0,00	A-1	1 399 061,21	28,16	R		1,510	28 047,94	52 479,81	0,00	0,00
2016-244	N	0,00	F-6	24 424,32	3,69	F		0,000	8 141,44	0,00	0,00	0,00
2019/01	N	0,00	A-1	557 802,50	15,92	F		0,566	33 766,39	3 276,69	0,00	0,00
2286 00020532204	N	0,00	A-1	102 260,11	4,74	F		4,950	22 623,36	6 181,73	0,00	0,00
2286 205322 002 02	N	0,00	A-1	32 666,59	3,58	F		4,770	9 333,34	1 892,10	0,00	0,00
2286 205322 003 03	N	0,00	A-1	84 837,85	4,49	F		4,850	18 814,84	5 027,15	0,00	0,00
278861	N	0,00	A-1	100 560,91	5,16	F		4,110	17 794,18	4 864,39	0,00	0,00
3309327	N	0,00	A-1	8 245,02	0,42	F		3,220	7 987,82	519,45	0,00	0,00
71478337	N	0,00	A-1	9 929,19	1,66	F		3,334	9 574,83	721,65	0,00	0,00
77132885	N	0,00	A-1	13 361,76	2,85	F		3,765	6 308,06	765,16	0,00	0,00
8579288	N	0,00	A-1	8 557,35	1,73	F		3,930	8 233,85	659,89	0,00	0,00
9839406	N	0,00	A-1	110 387,32	8,17	F	EURIBOR	1,020	13 188,55	1 186,41	0,00	0,00
MON505120EUR/0505535	N	0,00	A-1	150 555,81	7,83	F	EURIBOR	1,900	19 934,02	3 239,31	0,00	0,00
MON509144EUR/0509674	N	0,00	A-1	338 225,57	12,75	F	EONIA	1,720	23 528,29	6 070,95	0,00	0,00
epfi2023	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	210 000,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>4 496 534,04</b>					<b>474 053,94</b>	<b>127 631,08</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

## A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres types de structures (F)														
2016-244	CAF DES LANDES	56 990,10	24 424,32	6	7,00				0,00		0,000	0,00	0,00	0,54
<b>TOTAL (F)</b>		<b>56 990,10</b>	<b>24 424,32</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,54</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>56 990,10</b>	<b>24 424,32</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,54</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 040-214002339-20240410-DEL22V3-AR





## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

## A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	16	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,46	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	4 472 109,72	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						1
	% de l'encours						0,54
	Montant en euros						24 424,32

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.



## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

## A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.



## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV  
A2.5

## A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
<b>Total</b>						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
<b>Total des dépenses au c/ 166</b> <b>Refinancement de dette (3)</b>					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes au c/ 166</b> <b>Refinancement de dette (4)</b>					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.





**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N**

**A2.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)**

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)					Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial			Contrat renégocié		Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)								
<b>Total</b>											0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

**IV – ANNEXES**
**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE  
 DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME**
**A2.8****A2.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
<b>TOTAL</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires(ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN****METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS****A3****A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	



**IV – ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN**  
**ETAT DES PROVISIONS**

**A4 – ETAT DES PROVISIONS**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).



**IV – ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN**  
**ETALEMENT DES PROVISIONS**

**A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.



## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>499 033,57</b>	<b>243 792,98</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>499 033,57</b>	<b>243 792,98</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	482 750,57	227 510,10
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	16 283,00	16 282,88
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>243 792,98</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>243 792,98</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.



**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES**

**A6.2**

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>1 561 608,57</b>	<b>III 169 647,45</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>268 218,00</b>	<b>110 603,45</b>
10222	FCTVA	200 000,00	31 415,23
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	40 000,00	49 717,74
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
276351	Créance GFP de rattachement	28 218,00	29 470,48
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (2)</b>		<b>1 293 390,57</b>	<b>59 044,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	3 184,00	3 184,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	14 252,53	14 252,53
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	948,00	948,00
28041581	GFP : Bien mobilier, matériel	20 574,47	20 574,47
28041582	GFP : Bâtiments, installations	734,00	734,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	1 062,00	1 062,00
281571	Matériel roulant	6 807,00	6 807,00
28182	Matériel de transport	11 217,00	11 217,00
28183	Matériel de bureau et informatique	201,00	201,00
28188	Autres immo. corporelles	64,00	64,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	461 000,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	773 346,57	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>169 647,45</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>121 462,54</b>	<b>291 109,99</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>II 243 792,98</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>IV 291 109,99</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV – II (3) 47 317,01</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 040-214002339-20240410-DEL22V3-AR



- (2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions
- (3) Indiquer le signe algébrique.





**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN**

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA  
TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**A7.2.1**

Cet état ne contient pas d'information.



**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN**

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA  
TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT**

**A7.2.2**

Cet état ne contient pas d'information.



**IV – ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN**  
**ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM**

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**A7.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES**

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>0,00</b>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

**A7.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES**

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>0,00</b>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.



## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

## A7.3.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>0,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

## A7.3.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>0,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.



**IV – ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN**  
**ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

**A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).



## IV – ANNEXES

### ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

#### A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.



## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN

## VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES

A10.1

## A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
25/02/2023	MAISON DE SANTE	2 179,80	0,00	0
09/03/2023	ACQUISITION TERRAIN SAINTAMON PARCELLES AI233-AI24	794,88	0,00	0
09/03/2023	CINEMA	2 213,87	0,00	0
09/03/2023	TAILLE-HAIE HS82T	729,00	0,00	6
09/03/2023	TRONÇONNEUSE MS390	380,00	0,00	6
14/03/2023	DEBROUSSAILLEUSE STILH FS410 N	939,00	0,00	0
14/03/2023	EXTENSION DE L ECOLE ELEMENTAIRE	33 547,20	0,00	0
14/03/2023	EXTENSION DE L ECOLE ELEMENTAIRE	14 661,78	0,00	0
14/03/2023	EXTENSION DE L ECOLE ELEMENTAIRE	12 832,80	0,00	0
14/03/2023	INSTALLATION PARAFODRES EGLISE	1 393,20	0,00	0
14/03/2023	PLANTATION ARBRES	826,49	0,00	0
18/03/2023	ECOLE ELEMENTAIRE	0,00	0,00	0
01/04/2023	ECOLE ELEMENTAIRE	4 830,00	0,00	0
10/05/2023	EXTENSION DE L ECOLE ELEMENTAIRE	2 782,00	0,00	0
30/05/2023	ACQUISITION PARCELLES TASTET ACTE 04/04/2023	23 611,34	0,00	0
30/05/2023	KIOSQUE ISOLE 20M2 STADE	19 006,68	0,00	0
05/06/2023	achat ordinateur service periscolaire	1 382,00	0,00	0
09/06/2023	POMPE DE FILTRATION+KIT RACCORD	793,00	0,00	0
16/06/2023	DESAMANTAGE LOCAL TECHNIQUE ET PISCINE	4 343,40	0,00	0
16/06/2023	DESAMANTAGE LOCAL TECHNIQUE PISCINE	4 343,40	0,00	0
23/06/2023	DEBROUSSAILLEUSE FS 411 serie n°193179886	999,00	0,00	6
23/06/2023	TRAVAUX CINEMA	826,56	0,00	0
26/06/2023	remplacement surpresseur de chlore EasyFlo	865,49	0,00	0
26/06/2023	RESTAURATION VESTIARE BIENTZ	328,36	0,00	0
26/06/2023	TRAVAUX OUVERTURE CAMPING CAR PARK	724,39	0,00	0
26/06/2023	TRAVAUX OUVERTURE CAMPING CAR PARK	782,36	0,00	0
26/06/2023	TRAVAUX OUVERTURE CAMPING CAR PARK	1 462,72	0,00	0
26/06/2023	TRAVAUX PISCINE	1 461,00	0,00	0
26/06/2023	TRAVAUX PISCINE	1 645,54	0,00	0
29/06/2023	AMENAGEMENT AIR CAMPING CAR PARK	11 279,00	0,00	0
29/06/2023	AMENAGEMENT AIR CAMPING CAR PARK	3 157,92	0,00	0
17/07/2023	16 TABLETTES AVEC ETUI ECOLE ELEMENTAIRE	4 531,92	0,00	0
21/07/2023	CHAISE ATLAS ECOLE ELEMENTAIRE	2 548,50	0,00	15
21/07/2023	CHANGEMENT CHAUFFE EAU APT LONGUEFOSSE	653,41	0,00	0
21/07/2023	RENOVATION PEINTURE CINEMA	361,26	0,00	0
21/07/2023	RESTAURATION VESTIARE BIENTZ	1 397,81	0,00	0
21/07/2023	STORE BANNE MAIRIE	660,42	0,00	0
21/07/2023	TRAVAUX BUVETTE STADE	107,62	0,00	0
21/07/2023	TRAVAUX BUVETTE STADE	178,73	0,00	0
03/08/2023	ACHAT LAVE LINGE ET SECHE LINGE	939,00	0,00	0
23/08/2023	VMC DENTISTE	1 042,13	0,00	0
25/08/2023	CHANGEMENT SERRURE MAIRIE	715,60	0,00	0
25/08/2023	CLOTURE PISCINE	1 177,80	0,00	0
25/08/2023	TRAVAUX RENOVATION ECOLE ELEMENTAIRE	2 071,03	0,00	0
29/08/2023	CABLAGE CAMPING CAR PARK	625,20	0,00	0
07/09/2023	ACHAT IMPRIMANTE BUREAU ETAT CIVIL	594,00	0,00	0
07/09/2023	ACQUISITION MAREIGNER RUE GAMBETTA ACTE +FRAIS	61 906,00	0,00	0
07/09/2023	TRAVAUX RENOVATION ECOLE ELEMENTAIRE	4 320,00	0,00	0
12/09/2023	RENOVATION SALLE PAROISSIALE	858,13	0,00	0
12/09/2023	STORE BANNE MAIRIE	350,41	0,00	0
12/09/2023	TRAVAUX RENOVATION ECOLE ELEMENTAIRE	171,40	0,00	0
14/09/2023	GRAVURE PLAQUE DE COLUMBARIUM	360,00	0,00	0
14/09/2023	TRAVAUX RENOVATION ECOLE ELEMENTAIRE	7 411,34	0,00	0
19/09/2023	TRAVAUX RENOVATION ECOLE ELEMENTAIRE	1 858,33	0,00	0
19/09/2023	TRAVAUX RENOVATION ECOLE ELEMENTAIRE	1 860,00	0,00	0
26/09/2023	DECORATION FLORALE MSP	1 420,80	0,00	0
28/09/2023	ECLAIRAGE PUBLIC 47 BULLES LED	1 145,43	2 301,18	5
28/09/2023	ECLAIRAGE PUBLIC 47 BULLES LED	7 601,08	2 301,18	5
28/09/2023	RENOUVELLEMENT BULLES 6 LED	2 561,90	0,00	0
02/10/2023	ORDINATEUR ETAT CIVIL	1 727,78	0,00	0



Publié le  
 Cumul des  
 ID : 040-214002339-20240410-DEL22V3-AR  
 Durée de

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)		
16/10/2023	ACHAT PELLE HYDRAULIQUE OCCASSION	30 000,00	0,00	0
18/10/2023	AMEUBLEMENT APPARTEMENT DGS	1 873,98	0,00	0
25/10/2023	ECOLE ELEMENTAIRE	0,00	0,00	0
25/10/2023	ECOLE ELEMENTAIRE	-4 830,00	0,00	0
30/10/2023	DIVISION SVANSTROM PARCELLES AB 492	0,00	0,00	0
30/10/2023	TRAVAUX CUISINE/CANTINE ECOLE	1 650,06	0,00	0
30/10/2023	VENTE LUCQ/COMMUNE DE POUILLON ACHAT PARCELLES	17 858,48	0,00	0
06/11/2023	ECOLE ELEMENTAIRE	5 796,00	0,00	0
07/11/2023	DALLE PLAFOND HALL DES SPORTS	529,55	0,00	0
07/11/2023	SOUFFLEUR A DOS	849,00	0,00	0
09/11/2023	ACQUISITION BARRIEU+FRAIS ACTE	15 158,14	0,00	0
09/11/2023	ACQUISITION LOCAL INFIRMIERES	145,00	0,00	0
09/11/2023	FRAIS ACTE NOTARIE EPFL	0,00	0,00	0
10/11/2023	ECHANGE COMMUNE/ VILHEM PARCELLE AI 1004	955,32	0,00	0
13/11/2023	ADHESION AGENCE FRANCE LOCALE	0,00	0,00	0
27/11/2023	REMPLACEMENT ELECTROVANNE REMPLISSAGE PISCINE	1 325,11	0,00	0
30/11/2023	BRANCHEMENT EAU POTABLE GARAGE PEUGEOT	1 853,28	0,00	0
30/11/2023	POSE COMPTEUR EAU HALLES	385,44	0,00	0
30/11/2023	POSE COMPTEUR EAU HALLES	2 193,84	0,00	0
30/11/2023	SUOPRT ECRAN MAIRIE X4 +ADAPTATEUR	192,00	0,00	0
05/12/2023	ACHAT LAVE VAISSELLE A CAPOT CANTINE	20 181,60	0,00	0
05/12/2023	CLOTURE ECOLE ELEMENTAIRE	5 673,00	0,00	0
05/12/2023	SOUFFLEUR PACK BGA	279,00	0,00	0
12/12/2023	BORNAGE ECHANGE COMMUNE JACQUET	881,24	0,00	0
12/12/2023	FRAIS VENTE COMMUNE/SIBERCHICOT	1 418,04	0,00	0
13/12/2023	ALIM LOCAUX TERTIAIRES MAISADOUR	0,00	0,00	5
03/01/2024	VISSEUSE A CHOCS/NIVEAU LASER/TREPIED ALUMMINUM	1 325,71	0,00	0
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>371 973,00</b>	<b>4 602,36</b>	





## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN

## VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES

A10.2

## A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
	FRAIS VENTE COMMUNE/SIBERCHICOT	1 418,04	0	0,00	1 418,04	17 000,00	15 581,96
	TRACTOPELLE CASE	31 085,61	0	0,00	31 085,61	11 000,00	-20 085,61
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>32 503,65</b>					<b>-4 503,65</b>



<b>IV – ANNEXES</b>	
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS</b>	
	<b>A10.3</b>

**A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS**

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	461 000,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	11 000,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	31 085,61



**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN**

**VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES**

**A10.4**

**A10.4 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	



**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN**

**VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES**

**A10.5**

**A10.5 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)**

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00					0,00



**IV – ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN**  
**ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE</b>	<b>A11</b>

**RATIO**

	<b>Montant</b>
<b>Recettes 72 (I)</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>0,00 %</b>



**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN**

**EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE**

**A12**

Cet état ne contient pas d'information.



**IV – ANNEXES**

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

**B1.1**

**B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>										<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).





## IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT  
RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**
**B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	601 685,02
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>	<b>601 685,02</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>3 375 837,05</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I / II</b>	<b>17,82</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



<b>IV – ANNEXES</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS</b>
<b>ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b>
<b>B1.3</b>

**B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.



**IV – ANNEXES**

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

**B1.4**

**B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

- (1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N.  
 (2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.



## IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS  
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

## B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	<b>8017 Subventions à verser en annuités</b>				0,00	0,00	0,00
	<b>8018 Autres engagements donnés</b>				0,00	0,00	0,00
	<b>Au profit d'organismes publics</b>				0,00	0,00	0,00
	<b>Au profit d'organismes privés (1)</b>				0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

**IV – ANNEXES****ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS****B1.6****B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)			0,00	0,00	0,00
	8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00
	8028	Autres engagements reçus			0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>



**IV – ANNEXES**

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS**

**B1.7**

**B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS  
(Article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
<b>Personnes de droit privé</b>		
<u>Associations</u>		
ASSOC. HIP HOP	600,00	Subvention exceptionnelle
ASSOCIATION MUSICALE	17 240,67	Subvention annuelle
AUTOMNE FLEURI ASSOCIATION	4 350,00	Subvention annuelle
CYCLOS USP	200,00	Subvention exceptionnelle
PENA AZOR ASSOCIATION	1 000,00	Subvention exceptionnelle
Rugby Club Pouillon Labatut	3 000,00	Subvention annuelle
<u>Entreprises</u>		
<u>Personnes physiques</u>		
<u>Autres</u>		
<b>Personnes de droit public</b>		
<u>Etat</u>		
<u>Régions</u>		
<u>Départements</u>		
<u>Communes</u>		
<u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)</u>		
<u>Autres</u>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>26 390,67</b>	



**IV – ANNEXES**

**ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

**B2.1**

**B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.



**IV – ANNEXES**

**ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

**B2.2**

**B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.





<b>IV – ANNEXES</b>	
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	
<b>ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE</b>	
	<b>B3</b>

<b>TOTAL Reste à employer au 01/01/N :</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL Recettes</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Dépenses</b>
		<b>0,00</b>
<b>TOTAL Reste à employer au 31/12/N :</b>		<b>0,00</b>



**IV – ANNEXES**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N**

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>6,00</b>	<b>2,00</b>	<b>8,00</b>	<b>6,00</b>	<b>0,20</b>	<b>6,20</b>
ADJOINT ADM. PRINCIPAL 1ERE CL.	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT ADMINISTRATIF (Avant 2007)	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX CLASSE NORMALE	A	0,00	1,00	1,00	0,00	0,10	0,10
MEDECIN DE 2EME CLASSE (Av. Sept. 2014)	A	0,00	1,00	1,00	0,00	0,10	0,10
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>18,00</b>	<b>5,00</b>	<b>23,00</b>	<b>18,00</b>	<b>3,50</b>	<b>21,50</b>
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CL. (Av. Fév. 2014)	C	9,00	4,00	13,00	9,00	2,50	11,50
ADJOINT TECHNIQUE PR. 1ERE CL. (Av. Fév. 2014)	C	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
ADJOINT TECHNIQUE PR. 2EME CL. (Av. Fév. 2014)	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>3,00</b>	<b>1,00</b>	<b>4,00</b>	<b>3,91</b>	<b>0,00</b>	<b>3,91</b>
AGENT SOCIAL 2EME CLASSE (Av. Fév. 2014)	C	0,00	1,00	1,00	0,91	0,00	0,91
AGENT SPC 1ERE CL.DES E.M (Av. Fév. 2014)	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
AGENT SPC PR. 2EME CL. DES E.M. (Av. Fév. 2014)	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>4,00</b>	<b>6,00</b>	<b>10,00</b>	<b>7,75</b>	<b>0,66</b>	<b>8,41</b>
ADJOINT D'ANIMATION (Avant 2007)	C	2,00	4,00	6,00	4,98	0,00	4,98
ADJOINT D'ANIMATION 1ERE CL. (Av. Fév. 2014)	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT D'ANIMATION 2EME CL. (Av. Fév. 2014)	C	0,00	2,00	2,00	0,77	0,66	1,43
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		<b>31,00</b>	<b>14,00</b>	<b>45,00</b>	<b>35,66</b>	<b>4,36</b>	<b>40,02</b>

## COMMUNE DE POUILLON - Principal - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 040-214002339-20240410-DEL22V3-AR



(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail présente.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.



**IV – ANNEXES**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N**

**C1.1**

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
ADJOINT D'ANIMATION 2EME CL. (Av. Fév. 2014)	C	ANIM	0	0,00	3-1	A
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CL. (Av. Fév. 2014)	C	TECH	0	0,00	3-1	A
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CL. (Av. Fév. 2014)	C	TECH	0	0,00	3-1	CDD
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX CLASSE NORMALE	A	ADM	0	0,00	A	CDD
MEDECIN DE 2EME CLASSE (Av. Sept. 2014)	A	ADM	0	0,00	A	CDD
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	TECH	0	0,00	3-1	CDD
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 PM : Police.  
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :  
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).  
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.  
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels  
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



**IV – ANNEXES**  
**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION**  
**ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N**

**C1.2**

**C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)**

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.



**IV – ANNEXES**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS  
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT  
FINANCIER**

**C2**

**C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).



**IV – ANNEXES**  
**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS**  
**LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT**

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
<b>Etablissements publics de coopération intercommunale</b>			
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE POUILLON	31/12/1998	TPU	0,00
<b>Autres organismes de regroupement</b>			
SIETOM DE CHALOSSE			0,00
SIVU DES CHENAIES			0,00
SIVU DES LUYS			0,00
SYDEC DES LANDES			0,00
SYNDICAT DU BAS ADOUR			0,00
ALPI			0,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.



## IV – ANNEXES

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS**  
**LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE**

C3.2

## C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	CCAS POUILLON		-		Non
CE	< Néant >		-		Non
Régie personnalisée	< Néant >		-		Non
BA LOTISSEMENT	ESPACE TOURISTIQUE LAC DE LUC	26/01/2011	- 26/01/2011	trav. viabilisation	Oui

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.





**IV – ANNEXES**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS**

**LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

**C3.3**

**C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	< Néant >		-			Non
Lotissement	< Néant >		-			Non
Service social et médico-social	< Néant >		-			Non



**IV – ANNEXES**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS**

**LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

**C3.4**

**C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**



## IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION  
PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

## C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

## 1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	1 684 852,57	659 199,66	0,00	1 025 652,91
RECETTES	1 684 852,57	324 615,60	0,00	1 360 236,97
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	3 944 926,57	3 038 339,30	0,00	906 587,27
RECETTES	3 944 926,57	3 395 922,66	0,00	549 003,91

(1) Y compris les rattachements.

## 2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

## 3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	1 684 852,57	659 199,66	0,00	1 025 652,91
RECETTES	1 684 852,57	324 615,60	0,00	1 360 236,97
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	3 944 926,57	3 038 339,30	0,00	906 587,27
RECETTES	3 944 926,57	3 395 922,66	0,00	549 003,91
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	5 629 779,14	3 697 538,96	0,00	1 932 240,18
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	5 629 779,14	3 720 538,26	0,00	1 909 240,88

(1) Y compris les rattachements.

**IV – ANNEXES**
**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION  
PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS  
ANNEXES**
**C3.5**
**4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des  
principales opérations en annexe de la M14) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

**5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la  
neutralisation des flux réciproques) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	1 684 852,57	659 199,66	0,00	1 025 652,91
RECETTES	1 684 852,57	324 615,60	0,00	1 360 236,97
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	3 944 926,57	3 038 339,30	0,00	906 587,27
RECETTES	3 944 926,57	3 395 922,66	0,00	549 003,91
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	5 629 779,14	3 697 538,96	0,00	1 932 240,18
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	5 629 779,14	3 720 538,26	0,00	1 909 240,88

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.



**IV – ANNEXES**  
**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION**  
**IDENTIFICATION DES FLUX CROISES**

**C3.6 – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES**

**1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

**2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

**IV – ANNEXES****DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES****D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	2 581 000,00	0,00	11,91	0,00	307 397,00	0,00
TFPNB	160 400,00	0,00	45,82	0,00	73 463,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 741 400,00</b>	<b>0,00</b>			<b>380 860,00</b>	<b>0,00</b>

**IV – ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 28/03/2024

Présenté par (1) le 1er adjoint, Gilles LAHITTE.

A POUILLON, le 28/03/2024

le 1er adjoint, Gilles LAHITTE

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.

A POUILLON, le 10/04/2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

---

Certifié exécutoire par (1) le 1er adjoint, Gilles LAHITTE, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : Les membres LE CONSEIL MUNICIPAL réuni(e) en session ordinaire.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.